

Du 13 janvier au 16 mars 2014

« Lagunes méditerranéennes et agriculture, cultivons le partenariat ! »

*dans le cadre des Journées Mondiales
des Zones Humides 2014*



Appel à mobilisation

Actions pédagogiques pour un public scolaire ou en accueil collectif de mineurs, sur le thème

« Lagunes méditerranéennes et agriculture : cultivons le partenariat ! »

Date limite des réponses : 15 novembre 2013



Avec le soutien technique et financier de :



Sommaire

I – Le contexte	page 3
II – Le contenu de l’appel à mobilisation 2014	page 6
III – Fiche réponse	page 10
IV - Ressources bibliographiques	page 13
V – Annexes	page 14

Annexe 1 : le Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Annexe 2 : Le GRAINE PACA

Annexe 3 : La convention sur les zones humides et la journée mondiale des zones humides

Annexe 4 : Coordonnées des gestionnaires d’espaces naturels et cartographie

Annexe 5 : Exemples de projets des années précédentes

I - Le contexte

En Languedoc-Roussillon, PACA et Corse, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes (cf. annexe 1) coordonne les Journées mondiales des zones humides et lance, chaque année, un appel à mobilisation pour les animations à destination du grand public.

Par ailleurs, et pour la deuxième année consécutive en PACA, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, en partenariat avec le GRAINE PACA (cf. annexe 2), lance aussi un appel à mobilisation à destination des **scolaires et des accueils collectifs de mineurs** sur le **thème « Les lagunes méditerranéenne et l'agriculture : cultivons le partenariat ! »**.

Une journée mondiale pour les zones humides

Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... Les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour anniversaire de la convention sur les zones humides, la « Convention de Ramsar » (cf. annexe 3), du nom de la ville iranienne où elle a été signée en 1971. Cette fête des zones humides s'organise la semaine du 2 février, autour d'un thème différent décliné chaque année.

L'esprit des Journées mondiales des zones humides (JMZH)

Cet événement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides (et dans notre cas, plus particulièrement les lagunes méditerranéennes) en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voire à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.



Thème 2014 des JMZH : « Lagunes et agriculture, cultivons le partenariat ! »

Les lagunes méditerranéennes sont au cœur du thème international « Les zones humides et l'agriculture » choisi par le bureau de la Convention de Ramsar.

Milieus riches de traditions agricoles (ex : élevage de taureaux camarguais, la sagne...) les zones humides méditerranéennes, en particulier les lagunes et leur(s) bassin(s) versant(s) sont autant d'espaces très productifs et de grand intérêt économique, social et écologique en Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Le secrétariat de la convention de Ramsar a choisi pour slogan de la JMZH 2014 « **Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat !** », un message qui met l'accent sur l'importance pour les acteurs, agriculteurs et gestionnaires de la ressource en eau inclus, de **travailler de concert** pour atteindre les meilleurs résultats possibles dans la gestion des zones humides.

Depuis des millénaires, les zones humides servent directement à l'exercice de l'agriculture (aliments, combustibles et des fibres). L'agriculture dépend également fortement des zones humides puisqu'elles sont des pourvoyeuses d'eau importante.

Les zones humides ont malheureusement souvent été considérées comme des obstacles à l'agriculture. Elles continuent à être drainées et asséchées pour faire place à des terres agricoles. Cependant, le rôle fondamental qu'elles jouent en faveur de l'agriculture apparaît de plus en plus clairement et des pratiques agricoles qui concilient activités économiques et préservation des zones humides ont fait leur apparition depuis quelques années.

Cette édition des JMZH doit permettre de **placer les systèmes de production dans les zones humides** au cœur du débat, car le caractère intensif de certaines pratiques agricoles affecte encore les zones humides (ex : réduction de leur taille, diminution de la quantité et de la qualité de la ressource en eau). C'est donc l'occasion dans le cadre de cet événement d'aborder différents types d'agriculture à différentes échelles, de l'agriculture artisanale, extensive à petite échelle à la production intensive à grande échelle. Telle est la diversité de l'agriculture.

Le contexte actuel (réforme de la PAC)¹ en faveur d'une agriculture plus verte, plus respectueuse des zones humides, le souhait du public de retourner à une agriculture moins tributaire des produits phytosanitaires, des engrais, plus adaptée au climat et donc à la ressource en eau, sont autant de marques de changement à mettre en lumière dans le cadre de cet événement.

Mais quels efforts ont été réalisés pour une agriculture favorable à la préservation des zones humides ? Quels sont les critères pour la qualifier ? Sont à examiner les **méthodes utilisées** pour atténuer les effets négatifs de l'agriculture et préserver les zones humides, voire restaurer celles qui sont dégradées dans les paysages agricoles ... L'occasion aussi de mettre en avant les **effets positifs** de pratiques extensives et pastorales par exemple sur le maintien de paysages ouverts, d'habitats et d'espèces prioritaires.

L'agriculture est l'affaire de chacun, du sol à nos assiettes ! Toutes formes de productions plus respectueuses des zones humides méritent d'être valorisées auprès des publics. Ce thème permet d'aborder la qualité des produits que nous consommons issus de l'agriculture (comprenant tout type d'élevages et de cultures en zones humides), aussi bien sur les enjeux environnementaux, économiques et sanitaires (nutritionnels et santé humaine), et de conservation du patrimoine génétique (la question de l'adaptation des variétés anciennes et des races rustiques au territoire).

Des questions à soulever avec le jeune public...

Il est à prévoir d'expliquer aux jeunes certaines problématiques clefs de cette thématique :

- Quels sont les intérêts et les inconvénients de notre agriculture dans les zones humides ?
- Comment favoriser une agriculture plus respectueuse de nos zones humides ?
- Pourquoi certains produits sont labellisés, quels labels sont utilisés en zones humides ?
- Quel est l'impact des labels de qualité pour les zones humides et les exploitants agricoles ?

Les institutions nous apportent également un grand nombre d'éléments sur cette thématique :

- Agence de l'eau : son Xème programme : [schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesure 2010-2015](#) (pages [dédiées aux agriculteurs](#))
- Chambres d'agriculture : [la revue de l'APCA sur le thème](#)
- L'action des DRAAF au travers du programme de réduction des phytosanitaires « [ECOPHYTO 2018](#) » (décliné en région)

¹ Pour plus d'information sur le sujet, regarder [le numéro de l'APCA sur les zones humides, terres d'agricultureS !](#)

Des pistes pour s'emparer du thème :

- Repositionner le long du bassin versant d'une lagune, les **types d'agriculture rencontrés** et illustrer le chemin des différents types de flux de matière entre les milieux agricoles et espaces naturels, pour comprendre leur impact dans notre environnement (ressource en eau, végétation rivulaire et herbiers dans la zone humide, chaîne du réseau trophique)
 - **Savoir identifier les pratiques agricoles respectueuses** des zones humides. Qu'est-ce que l'exploitant a mis en place pour limiter son impact sur les milieux aquatiques ? Montrer au public les contraintes qu'il rencontre dans l'exercice de son activité.
 - Quelles sont les formes de production sur les bassins versants des milieux lagunaires, quels sont les modes d'élevage, de culture... ?
 - Montrer des exemples d'agro écosystèmes polyvalents qui fournissent une large gamme de services éco systémiques – par opposition à un seul produit comme des céréales, des fibres, des poissons ou de la viande – et qui seraient plus bénéfiques à tous et aux zones humides de vos territoires.
- Penser à étayer avec eux des questions à poser aux acteurs de terrain (exemple : questions propres au choix des exploitants concernant leur mode de production, les difficultés d'exploitation inhérentes aux zones humides (choix des espèces adaptées au milieu par ex)).

✘ Ces journées mondiales sont une opportunité pour les associations de **créer des liens avec les acteurs du territoire** et plus particulièrement ceux de la gestion de l'eau (cf. annexe 4).

Non seulement c'est l'occasion de **sensibiliser le jeune public au rôle crucial des zones humides** en faveur de la préservation et de la gestion durable de la ressource eau, mais cette année la thématique donne l'occasion de se pencher sur les difficultés de la relation zones humides-agriculture, les solutions et les réussites.

Les jeunes pourront découvrir les formes d'agriculture en zones humides proche de chez eux au travers de **rencontres et de discussions avec différents exploitants**, une découverte de leur métier, une dégustation de leurs produits...

La **rencontre avec un gestionnaire des zones humides** permettra également d'avoir une idée plus globale et précise du fonctionnement d'une zone humide et de sa gestion, avec la part des différents usages impactant son évolution et ses ressources naturelles.

Dans le projet, les discussions et les débats sur le thème doivent permettre aux enfants de **se faire une opinion juste de l'agriculture actuelle** avec ses contraintes, ses atouts et les opportunités qui se présentent à elle.

✘ Idées d'outils à utiliser et développer dans le cadre des projets pédagogiques :

- Maquette de bassin versant,
- Illustrations sous forme de diaporama,
- Jeux de plateau,
- Sortie sur le terrain et ateliers pratiques,
- Petits films à partir d'enregistrement vidéos: questions/réponses des jeunes aux agriculteurs et au gestionnaire de la zone humide
- Organiser un événement ou une activité pour sensibiliser à une situation et chercher activement des solutions (par ex : jeu de rôle)...

II - Le contenu de l'appel à mobilisation 2014

« Actions pédagogiques pour un public scolaire ou en accueil collectif de mineurs sur le thème

« Lagunes méditerranéennes et agriculture, cultivons le partenariat ! »

⇒ Le public-cible

Nous invitons les structures adhérentes du GRAINE PACA des départements du Var et des Bouches-du-Rhône (présence de lagunes uniquement sur ces deux départements en région PACA) à proposer un projet pour des **enfants en milieu scolaire ou en accueil collectif de mineurs**.

⇒ Les interventions

Vous avez la possibilité, soit de consolider un projet actuel, soit de **saisir notre proposition pour bâtir de nouveaux partenariats** avec des établissements/centres de votre territoire.

Les animations pourront être proposées uniquement sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône sur la thématique « Lagunes méditerranéennes et agriculture, cultivons le partenariat ! ».

Elles peuvent prendre la forme de :

- sorties nature
- ateliers en classe ou en centre
- autres formats pédagogiques, à proposer dans la fiche-réponse

Précision sur le périmètre d'intervention des projets : Les **lagunes** sont les zones d'interventions prioritaires.

Cependant, les zones humides péri-lagunaires (marais doux à saumâtres adjacents aux lagunes), comprenant en l'occurrence les abords des cours d'eau qui alimentent les lagunes, peuvent également être comprises dans le projet pédagogique. Dans ce cas, il sera nécessaire de veiller à expliquer la dimension de bassin versant des lagunes et de préciser dans le projet la manière dont vous aborderez cette notion dans vos animations.

⇒ Période, nombre et durée des interventions

Les interventions devront se dérouler impérativement autour de la semaine des JMZH et **plus globalement entre le lundi 13 janvier et le dimanche 16 mars 2014**.

Pour un même groupe, les projets de sensibilisation proposés devront avoir une durée :

- de deux demi-journées minimum
- de six demi-journées maximum

Dans le cadre de cet appel à mobilisation, votre structure pourra être ainsi être financée au maximum pour **six demi-journées d'animation**.

Vous pouvez sensibiliser plusieurs groupes/classes mais en respectant le minimum de 2 demi-journées par groupe.

Par exemple, votre projet peut englober la sensibilisation d'une classe qui suivra un programme court de 2 demi-journées et d'une autre classe qui suivra un programme de 3 demi-journées ; sans dépasser le maximum finançable de 6 demi-journées.

En cas de report d'une journée, elle devra impérativement se dérouler dans les jours suivants, et ne pourra **en aucun cas** être organisée après le 16 mars 2014.

⇒ Outils

N'hésitez pas à proposer et utiliser les nouveaux outils et ressources dont vous disposez et qui pourraient correspondre à la thématique de cette année.

⇒ Partenariat

Un partenariat avec le gestionnaire de l'espace naturel sur lequel vous souhaitez axer votre projet est demandé.

Ce partenariat peut prendre différentes formes mais ne peut se limiter à un simple appel téléphonique d'information. Cela peut être l'implication du gestionnaire dans l'animation elle-même (intervention du gestionnaire auprès des jeunes lors d'une des animations) ou bien la co-construction d'une séquence du programme pédagogique ou bien un appui technique, etc.

Les gestionnaires seront préalablement informés par le pôle-relais lagunes méditerranéennes du lancement de l'appel à mobilisation.

➔ N'hésitez pas à contacter le Pôle-relais lagunes méditerranéennes en cas de difficultés à joindre les gestionnaires.

Par ailleurs, cette année, le thème étant axé sur l'agriculture, vous pouvez aussi contacter des agriculteurs pour avoir des détails sur leur activité et leur point de vue sur leur impact concernant les milieux lagunaires.

En annexe 4, vous trouverez une cartographie indiquant les principales lagunes et les **coordonnées des gestionnaires**.

⇒ Evaluation et valorisation des projets

Une **fiche-bilan de votre projet** à compléter par l'animateur (cf. exemple en annexe 5) vous sera fournie ainsi qu'une **fiche d'évaluation pour chaque enseignant/encadrant en ACM**. Ces deux fiches devront être retournées par mail au GRAINE PACA dans les 15 jours suivant la fin du projet.

L'ensemble des fiches-bilans et productions seront valorisées dans un rapport final réalisé par le GRAINE PACA qui sera également mis en ligne sur le site du Pôle lagunes, avec une communication dans l'ensemble de son réseau d'acteurs (soit plus de 1500 acteurs des lagunes) et sur le portail national zones humides.

⇒ La prise en charge financière

La prise en charge financière de l'animation pourra être partielle ou intégrale selon les propositions.

Elle sera d'une hauteur maximale de **185 €** pour une demi-journée d'animation ou **370 €** pour une journée d'animation.

Concernant les frais de déplacements de l'intervenant, un forfait de 20 € par déplacement de ce dernier sera appliqué.

Les éventuels frais de transports des élèves ne sont pas pris en charge par cet appel à mobilisation. Par expérience, nous vous invitons cependant à contacter votre collectivité qui peut parfois financer ce poste.

La prise en charge financière de votre projet sera effective à condition que :

- les interventions aient toutes lieu **pendant la période précisée** (du 13 janvier au 16 mars)
- la structure animatrice intègre le contenu/déroulement de son animation ainsi que ses coordonnées **dans la base de données JMZH¹** en ligne sur le portail national des zones humides
- la structure animatrice retourne, à la fin du projet, sa **fiche-bilan et les fiches d'évaluation** enseignant/encadrant ACM au GRAINE PACA.
- un **partenariat avec le gestionnaire soit effectif** (ex : rencontre entre les jeunes et le gestionnaire ou appui technique du gestionnaire à un moment du projet...).

Le versement sera réalisé sur présentation d'une facture au GRAINE PACA (modalités détaillées dans la convention qui liera la structure au GRAINE PACA).

¹ Base de données JMZH 2014 (à venir fin octobre 2013 sur l'espace organisateur) : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/?q=node/44>

⇒ La sélection des projets

La sélection des projets sera réalisée par le GRAINE PACA, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, l'Agence de l'eau et l'éducation nationale (pour les projets en milieu scolaire). Les critères suivants seront pris en compte pour le choix des propositions :

- **Projet en adéquation avec le thème et l'esprit des JMZH :**
Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les **lagunes méditerranéennes** et leurs zones humides périphériques en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voire à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.
- Le **public-cible** sélectionné. Nous porterons une attention particulière aux projets à destination des accueils collectifs de mineurs.
- **Projet intégrant les problématiques, l'actualité et les acteurs** du territoire concerné :

Ceci sous-entend que la priorité sera donnée aux actions réalisées **en partenariat** ou sous couvert des structures de gestion locale, afin notamment de ne pas oublier les actions, les outils mis en place sur le territoire pour préserver, gérer, restaurer les zones humides (ex. Natura 2000, Contrat de milieu, SAGE, Plan de gestion, Réserve naturelle, etc.).

Enfin, chaque animation doit au minimum resituer le cadre de cette journée, aborder la convention Ramsar, le rôle majeur joué par les zones humides (en terme de fonctions et de services notamment), les menaces qui pèsent sur celles-ci et donc l'objectif de ce type de manifestation.
- Pour les projets en milieu scolaire : pertinence des projets concernés par rapport aux **programmes scolaires**.
- Pertinence du **déroulé pédagogique** du projet :
Les projets proposés devront prendre en compte le type et le niveau du public ciblé, mettre en lien objectifs pédagogiques et animations proposées. Si plusieurs journées sont prévues, le lien entre elles est à expliquer.
- **Projet en extérieur offrant une alternative en cas d'intempéries :**
Il est dommageable que certaines animations (sortie nature notamment) soient annulées pour cause de météo non clémente – évènement fréquent à cette période de l'année. Nous vous invitons donc à proposer une alternative dans votre réponse à l'appel à mobilisation : report à une date proche, autre atelier...

⇒ **Conventionnement**

Chaque structure retenue signera une convention avec le GRAINE PACA pour formuler les modalités du projet et les responsabilités de chacun dans celui-ci. Les animateurs s'engageront alors à respecter la proposition formulée dans leur réponse à l'appel à mobilisation. Tout changement de programme devra être proposé au GRAINE PACA en amont.

NB : *Nous rappelons que cet appel à mobilisation est réservé aux adhérents du GRAINE PACA des départements du Var et des Bouches-du-Rhône (présence de lagunes méditerranéennes et de leurs zones humides périphériques).*

III - Fiche réponse

Votre structure

Structure :

Prénom et nom de l'animateur :

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Email : Site internet :

Si votre structure souhaite intervenir au sein d'établissements scolaires, détient-elle l'agrément de l'éducation nationale : Oui Non En cours

Votre action

Présentation

>Etablissement(s)/centre(s) partenaire(s) :

Etablissement(s)/centre(s) contacté(s) et choisi(s) :

Nom des établissement(s)/centre(s) :

Type de structure(s) :

Localité :

Classe(s)/niveau(x) :

Nom du/des responsable(s) :

Etablissement(s)/centre(s) avec lequel un projet est déjà établi ?

Etablissement(s)/centre(s) à déterminer :

Type de structure(s) envisagée(s) (école, accueil collectif...) et niveau(x) ciblé(s) :

>Le(s) type(s) d'action(s) proposée(s) :

Sortie nature

Atelier pédagogique

Autre (préciser) :

>Durée du/des projet(s) (cf. en page 6 « Période, nombre et durée des interventions »)

- Projet 1 :demi-journées

- Projet 2 :demi-journées

! Attention maximum 6 demi-journées en tout.

>Lieux du déroulement du/des projet(s):

Sur un/des lieu(x) précis :

Sur un lieu à déterminer

→ Si déplacement du/des groupe(s) :

Une possibilité de transport est d'ores et déjà identifiée :

Une piste est à creuser :

Aucune solution n'est envisagée pour le moment

Contenu

Titre de l'action :

Objectifs pédagogiques :

Liens avec la thématique “*Lagunes méditerranéennes et agriculture : cultivons le partenariat*» :

Description du cheminement pédagogique (démarche, thématiques abordées, détail des différentes étapes de(s) l'intervention(s)...):

Outils utilisés :

Si interventions scolaires, liens avec les programmes :

Partenariats prévus avec les acteurs du territoire concerné (gestionnaires, agriculteurs, communes,...) :

Alternative envisagée en cas d'intempéries :

Informations complémentaires que vous souhaiteriez indiquer :

Besoins financiers

⇒ Montant total demandé au GRAINE PACA pour le projet :

Merci de renvoyer ce dossier, par mail ou courrier, avant le **15 novembre 2013** à :

clairepierrard@grainepaca.org

GRAINE PACA
A l'attention de Claire PIERRARD
Europôle de l'arbois
Avenue Philibert - Bâtiment Marconi
13 857 Aix-en-Provence Cedex 3

Contact et Renseignements :

Claire PIERRARD - GRAINE PACA
clairepierrard@grainepaca.org
Tel : 09 72 13 37 84 ou 04 42 97 11 51

Le GRAINE PACA informera le candidat de la sélection ou non de son projet *au plus tard le 29 novembre 2013*.

IV - RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Synthèses réalisées par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes : « Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes » (2007) :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf

Classeur et plaquette « Mieux gérer les lagunes méditerranéennes » (2008)

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLPlaquette_BD.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip

Document d'accompagnement pédagogique "Les lagunes - Proposition d'exploitation pédagogique Éducation au Développement Durable – Cycle 3" - Inspection académique de Corse :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Bibliographie/Fascicule_pedagogique_lagunes_VF.pdf

Protection et gestion des espaces humides et aquatiques - Guide juridique d'accompagnement des bassins de Rhône–Méditerranée et de Corse (2010)

http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf

(CD-Rom disponible gratuitement sur demande auprès de : barre@tourduvalat.org)

Dossier thématique du Pôle lagunes :

[http://85.31.222.100/alexandrie-](http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=10612691036c4071bf74df4d1695?page=listalo&req=28&dos=32&menu=DO32)

[7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=10612691036c4071bf74df4d1695?page=listalo&req=28&dos=32&menu=DO32](http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=10612691036c4071bf74df4d1695?page=listalo&req=28&dos=32&menu=DO32)

Chambre d'agriculture N°1022 - avril 2013, Dossier Zones Humides Terres d'AgricultureS !!! :<http://www.pole-lagunes.org/documentation/autres-publications/revues/zones-humides-terres-dagricultures>

Dossier Zones humides infos l'élevage en zone humide : <http://www.pole-lagunes.org/documentation/autres-publications/revues/zones-humides-n-75-76-l-elevage-en-zone-humide>

Portail national Zones Humides :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

Voir le dossier spécifique sur le sujet : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramсар-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/zones-humides-et-agriculture-cultivons-le->

Des documents spécifiques au thème 2014 mis en ligne sur le site Internet de Ramsar à l'adresse : wwd@ramsar.org

V – ANNEXES

ANNEXE 1 : LE POLE-RELAIS LAGUNES MEDITERRANEENNES



Suite au bilan fait du premier Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (1995)², les Pôles-relais Zones humides ont été mis en place dès 2000 pour relayer l'action au niveau local³

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, coordonné par la Tour du Valat, s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être bien représenté en région et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, scientifiques, socioprofessionnels...). Ayant pour objectifs d'assurer un lien entre le niveau local et national, de faciliter la circulation des informations, la mise en réseau des acteurs ou le conseil aux maîtres d'ouvrage, l'équipe du Pôle-relais lagunes méditerranéennes met à votre disposition de nombreux outils (site Internet, bases de données bibliographiques, lettres électroniques, journées d'échange...) et répond à vos attentes et besoins.

Site internet : <http://www.pole-lagunes.org/>

Comme chaque année⁴ le Pôle lagunes se mobilise pour la JMZH qui est une manifestation d'envergure mondiale.

En tant que membre du réseau des [Pôles-relais Zones Humides](#) animé par l'Onema au niveau national, il intervient pour les JMZH comme coordinateur des animations en Méditerranée. Il coordonne et soutient ainsi l'ensemble des animations grand public qui seront réalisées en LR et PACA pour cette édition 2014. En Corse, la coordination est faite par l'OEC en partenariat avec la DREAL de Corse sur une logique de partenariat avec les gestionnaires et animateurs.

Relais des informations à l'échelle nationale : Le Pôle lagunes assure également le relais des animations à l'échelle nationale, au travers de la base de données dédiée aux JMZH sur le portail national des zones humides⁵ : www.zones-humides.eaufrance.fr.

² Un Plan d'Actions en faveur des zones humides

Suite à la mission d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides, le Préfet Bernard en mis en évidence la perte de la moitié des zones humides depuis 1960. Ne représentant plus que 3 % du territoire métropolitain, la France décide d'adopter en 1995 un Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (PNAZH) afin de sauvegarder et de reconquérir les zones humides.

Après un Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH) qui a permis de mieux comprendre le rôle, la fonction et les valeurs de ces milieux et la mise en place d'un Observatoire National des Zones Humides (ONZH), le bilan réalisé en 2000 fait état d'avancées significatives au niveau national avec cependant un manque de relais au niveau local.

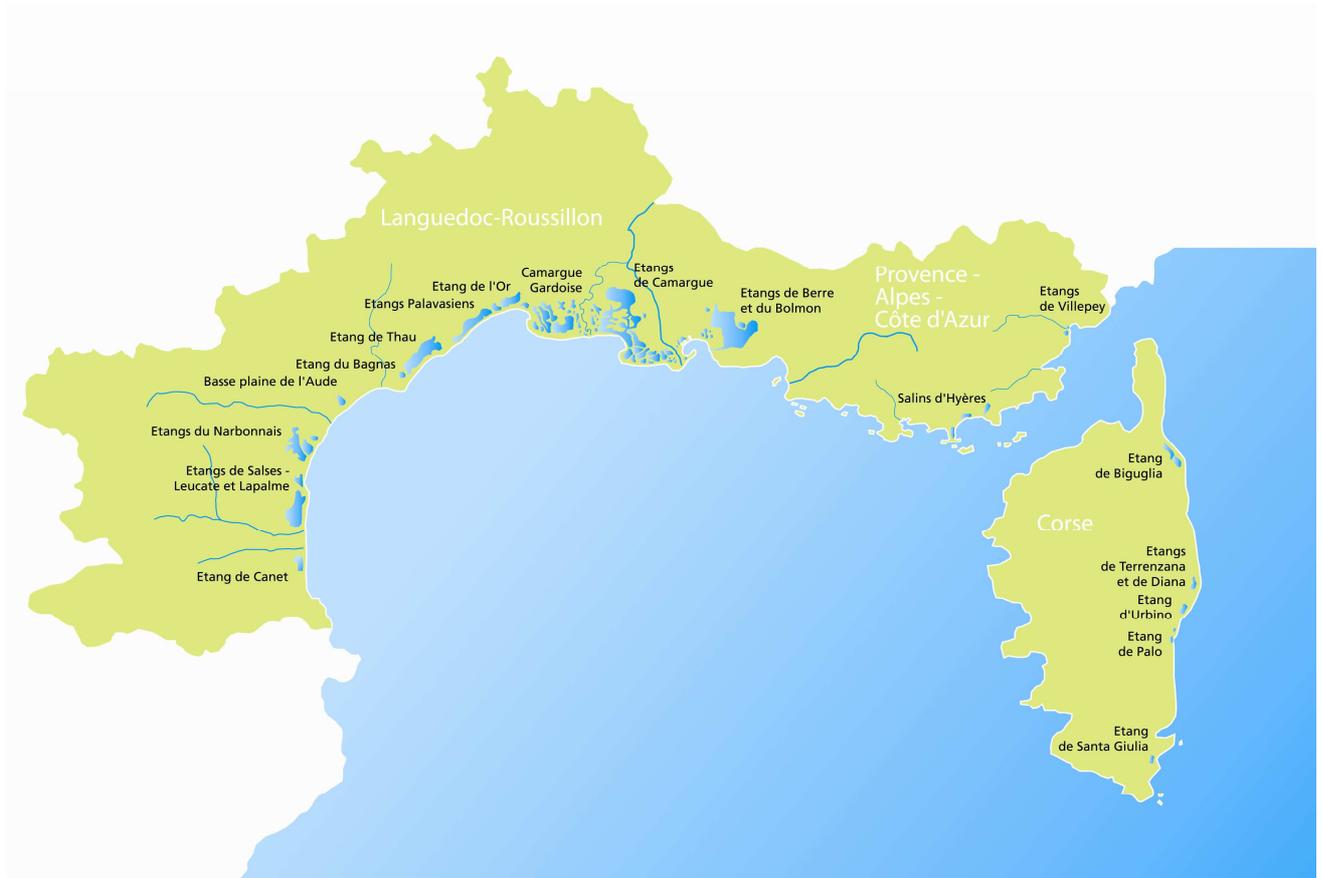
³ Les Pôles-relais Zones Humides pour relayer l'action au niveau local

De ce besoin de susciter et d'accompagner d'avantage les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides sont nés en 2001 les Pôles-relais « Zones Humides ». Aujourd'hui les cinq Pôles-relais, regroupant les grands types de zones humides rencontrées en France (Marais Atlantiques, Manche et Mer du Nord ; Mares, Zones Humides Intérieures et Vallées alluviales ; Tourbières ; Zones Humides d'outre mer ; Lagunes méditerranéennes), ont pour mission de relayer et démultiplier le Plan National d'Action vers les acteurs de terrain.

Site web : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/?q=node/52>

⁴ Les bilans des précédentes journées mondiales des zones humides sont disponibles sur notre site internet : <http://www.pole-lagunes.org/en-action/education-lenvironnement/journees-mondiales-des-zones-humides>

⁵ Les animations figurant au programme des JMZH en Méditerranée sont intégrées dans cette base de données par les structures animatrices, au même titre que celles participant à l'évènement dans toute la France.



- Carte de localisation des lagunes méditerranéennes françaises -

ANNEXE 2 : LE GRAINE PACA



Le GRAINE PACA est le réseau régional d'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Association loi 1901 depuis 1991, le GRAINE PACA regroupe et met en relation les acteurs de l'EEDD ; son rôle est de promouvoir l'EEDD et de favoriser son développement.

Informier et communiquer

- Rassembler, relayer et diffuser l'information sur l'éducation à l'environnement
- Faire connaître l'éducation à l'environnement, les outils, les acteurs, les procédures administratives, existants sur le territoire régional.

Former et professionnaliser

- Recenser, faire connaître et évaluer les ressources et les compétences du réseau,
- Valoriser les programmes de formation existants sur le territoire,
- Participer aux réflexions et concertations liées à la formation professionnelle,
- Coordonner les dispositifs régionaux d'accompagnement et de professionnalisation en partenariat avec les membres du réseau et/ou des réseaux proches,
- Soutenir et catalyser la professionnalisation des acteurs de l'EEDD en PACA.

Appuyer et accompagner

- Soutenir l'activité des praticiens par la conduite de projets et actions territoriales,
- Développer les dynamiques partenariales et territoriales de mises en relation d'acteur,
- Accompagner nos adhérents dans leurs démarches de fonctionnement et de développement,
- Favoriser notre implication dans les autres réseaux d'acteurs, régionaux et nationaux.

Dans le cadre des JMZH 2014, le GRAINE PACA s'attache à la **coordination des actions éducatives** sur les lagunes méditerranéennes pour un public scolaire ou en accueil collectif de mineurs.

Bilan de l'édition JMZH 2013 pour les scolaires et ACM (*année expérimentale, cf. annexe 5*) : http://www.pole-lagunes.org/ftp/JMZH2013/Bilan_general_JMZH2013_%20GRAINE_PACA.pdf

Site internet : <http://www.grainepaca.org/>

ANNEXE 3 : LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.



La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 160 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. 1952 zones humides (soit plus de 190 millions d'hectares) ont été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. 36 sites Ramsar ont été désignés par la France, dont 9 sont situés en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Languedoc-Roussillon de la « Petite Camargue » (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens,
- en PACA de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

Pourquoi le thème « L'agriculture et les zones humides : cultivons le partenariat » ?

Toutes les informations sur le site Ramsar : http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activities-wwds/main/ramsar/1-63-78_4000_1__

ANNEXE 4 : COORDONNEES DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS

➔ **Etangs de Camargue :**

- Parc Naturel Régional de Camargue, <http://www.parc-camargue.fr/>.

Contact Chargée de mission « Agriculture, élevage » : Anne Vadon : agri.elevage@parc-camargue.org, 04 90 97 10 40.

-SMGDP : Lydie Catala-Malkas, chargée de mission au Syndicat Mixte de Gestion du Domaine de la Palissade, lcmpalissade@palissade.fr,

http://www.marseille-port.fr/environnement/espaces_naturels/index_espaces_naturels.htm

➔ **Marais Grand Plan du Bourg :**

- AMV : L'association des Amis des Marais du Vigueirat, contact : Caroline MEFFRE, caroline-meffre@espaces-naturels.fr, 06 71 89 51 66, <http://www.marais-vigueirat.reserves-naturelles.org/>

➔ **Etangs de Fos à Martigues :**

- CAPM : Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, contact: Marion Di Liello, marion.diliello@paysdemartigues.fr, 04 42 06 90 47, www.paysdemartigues.fr

- GPMM : Grand Port Maritime de Marseille, Anne Brassart, <mailto:anne.brassart@port-marseille.fr>
http://www.marseille-port.fr/environnement/espaces_naturels/index_espaces_naturels.htm

➔ **Etangs de Berre et Bolmon :**

- GIPREB : Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de Berre, Guillaume Bernard, guillaume.bernard@gipreb.fr, 04 42 74 15 51, <http://www.etangdeberre.org>

- SIBOJAI : Syndicat Intercommunal du Bolmon et du Jai, contact Nathalie Tortosa, natalitortosa@sibolmonjai.org, 06 09 34 56 18, <http://www.sibolmonjai.org/>

- CEN PACA : Pour les zones humides du site petite Camargue et gestionnaire des Renaïres: Bénédicte Meffre - benedicte.meffre@cenpaca.org, 04 90 47 93 93

➔ **Salins d'Hyères :**

- Toulon Provence Méditerranée : Stéphanie Scarabotto, sscarabotto@tpmed.org, <http://www.tpm-agglo.fr/jahia/Jahia/pid/815>

➔ **Etangs de Villepey :**

Mairie de Fréjus (service environnement) : David Héritier, Alain Abba, villepey@ville-frejus.fr et Kevin Bergeron (animateur Natura 2000), k.bergeron@ville-frejus.fr, 04 94 51 97 91, <http://www.ville-frejus.fr/environnement/espaces-naturels/les-etangs-de-villepey/>



Carte des lagunes de PACA,

source : <http://www.pole-lagunes.org/les-lagunes-mediterraneennes-francaises-o>

ANNEXE 5 : EXEMPLES DE PROJETS MENES LES ANNEES PRECEDENTES

⇒ **JMZH 2012 :**

- **Journées Mondiales des zones humides sur les étangs de Villepey pour les scolaires fréjusiens (2012)**

Depuis plusieurs années, la commune de Fréjus, gestionnaire du site des étangs de Villepey, accueille des dizaines de classes de scolaires à l'occasion des Journées Mondiales des Zones Humides. L'an dernier environ 300 élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) ont découvert les richesses des étangs grâce aux activités mises en place entre les gestionnaires et les structures associatives présentes pour l'occasion. Le succès de cet évènement est également lié à la mise à disposition de cars scolaires par la ville, permettant le transport des classes depuis les écoles jusqu'aux étangs.



⇒ **JMZH 2013 :**

Vous pouvez consulter le bilan des projets menés lors des JMZH 2013 : <http://www.pole-lagunes.org/bilan-JMZH-2013> et accéder aux fiche-bilan complétées par les structures d'éducation à l'environnement lauréates.

Quelques exemples :

- [fiche bilan](#) de l'animation Planète Sciences Méditerranée dans le Var : Projet pédagogique sur les lagunes (public scolaire).
- [fiche bilan](#) de l'animation de Naturoscope dans les Bouches-du-Rhône : Les oiseaux d'eau témoins de la bonne santé des zones humides (public ACM).